

KIBUNGO



3798

Noliri

-R.D-

RÉGION D'URUBIDI

mod. 52/41.

ANNEXE IV DE L'ORDONNANCE N° 52/288 DU 22 OCTOBRE 1960

Contribution personnelle minimum.Journal récapitulatif des perceptions:

Date 1	Quittance 52/50 n° à n° 2	Nombre de quittances 3	Valeur unitaire des quit- tances 4	Totaux (Col.) (x4) 5	Total de la recet- te du jour (total des montants Col.5) 6	quote-part revenant à la commune prise en recette 7	quote-part du pays ou montant versé. Compt.Terr. 8	accusé de réception du versement au comptable Territorial 9
6/14/61	10 à 17	24		10080	10080	5544	4536	
6/14/61	18 à 38	14		5880	5880	3234	646	
6/14/61	39 à 43	5		2100	2100	1155	415	
7/14/61	44 à 49	6	{ 420	2520	2520	1386	1134	
7/14/61	50 à 69	20		8400	8400	4620	3780	
7/14/61	70 à 98	9		12180	12180	6691	5481	
7/14/61	99 à 177	73		5460	5460	3003	21157	b
		711		46620	25644	20979		P. 52/50 13/11/61 (.7.10)

1/ Contribution pers. min-

-R.D-

ARR. N° IV DU L'ORDONNANCE N° 52/288 DU 22 OCTOBRE 1960

ARR. N° 4/10/10

Mod. 24/41.

Contribution personnelle minimum.Journal reconstitutif des perceptions;Commune de Kibanga

(Copie) —

1	2	3	4	5	6	7	8	9
quitteance 24/50 n° à n°	Nombre de quitteances	Valeur unitaire des quit- tances	Taux (Col.) (x4)	Total de la recet- te du jour (total des montants Col.5)	quote-part revenant à la commune prise en recette	quote-part du pays ou montant versé. Compt.Terr.	accusé de réception du versement au comptable Territorial	
27/3	5001-5001	1	1020	1020	1020	561	459	
31/3	1 - 2	2	420	840	840	462	378	
1/4	3 - 3	1	420	420	420	231	189	
4/4	4 - 5	2	420	840	840	462	378	
5/4	6 - 9	4	420	1680	1680	924	756	
6/4	10 - 11	2	420	840	840	462	378	
7/4	12 - 12	1	420	420	420	231	189	
8/4	13 - 19	7	420	2940	2940	1617	1323	
Total		19+1=20						
au 10/4/10		20		9000	9000	4950	4050	
								Rég 4050 f.
								10/4/10
								C. T 10/4

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire	KIBUNGU	No.	23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code n°	23.06	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	RUSAHYA	C. I. n°	1	
à	KIBUNGU	la somme de	quatre cent vingt francs	420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	31/12	1961	Le Receveur communal.	<i>O. R. Bello</i>
Mod.	32/50.			

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	KIBUNGU	No.	23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code n°	23.06	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	SEMATUBO			
à	RUBOMA	C. I. n°		
la somme de	quatre cent vingt francs			420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	31/12	1961.	Le Receveur communal.	<i>O. R. Bello</i>
Mod.	32/50.			

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	KIBUNGU	No.	23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code n°	23.06	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	GI SUMBABAGOYA			
à	KIBUNGU	C. I. n°	5	
la somme de	autre cent vingt francs			420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	1/12	1961.	Le Receveur communal	<i>O. R. Bello</i>
Mod.	32/50.			

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	KIBUNGU	No.	23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code n°	23.06	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	RUTIRWISHEMA			
à	SAKARA I	C. I. n°	4	
la somme de	quatre cent vingt francs			420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	4/12	1961.	Le Receveur communal,	<i>O. R. Bello</i>
Mod.	32/50.			

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire	KIBUNGU	No	23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code no	23.06	par contri - Récapitu buable lation du jour
Reçu de M.	CASANGE			
à	KIBAYA I	C. I. n°		
la somme de				
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	5/1/61			
Mod.	32/50.			

Olivier

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	KIBUNGU	No	23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code no	23.06	par contri - Récapitu buable lation du jour
Reçu de M.	RUFAYIRE			
à	SAKARA I	C. I. n°		
la somme de				
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	5/1/61			
Mod.	32/50.			

Olivier

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	KIBUNGU	No	23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code no	23.06	par contri - Récapitu buable lation du jour
Reçu de M.	BAYUKU			
à	SAKARA I	C. I. n°		
la somme de				
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	5/1/61			
Mod.	32/50.			

Olivier

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	KIBUNGU	No	23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code no	23.06	par contri - Récapitu buable lation du jour
Reçu de M.	BUKUHU			
à	KIBUNGU	C. I. n°		
la somme de				
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	5/1/61			
Mod.	32/50.			

Olivier

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire	KIBUNGU	No. 23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code no. 23.06	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	KATIRIMIRA		
à	KIBAYA III	C. I. no. 19	
la somme de			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le 5/4/1961			Le Receveur communal.
Mod. 32/50.			

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	KIBUNGU	No. 23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code no. 23.06	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	NGENUABANGA		
à	SAKARA III	C. I. no. 19	
la somme de			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le 6/4/1961			Le Receveur communal.
Mod. 32/50.			

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	KIBUNGU	No. 23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code no. 23.06	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	KAMBANDA		
à		C. I. no. 18	
la somme de			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le 6/4/1961			Le Receveur communal
Mod. 32/50.			

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	KIBUNGU	No. 23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code no. 23.06	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	YAMURE AMYE		
à	KIBUNGU	C. I. no. 12	
la somme de			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le 7/4/1961			Le Receveur communal.
Mod. 32/50.			

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire	KIBUNGU	N° 23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code n° 23.06	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	IVTUOUTA		
à	SAKARA I	C. I. n° 13	
la somme de	quatre cent vingt francs		420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le	8/4	1961.	Le Receveur communal.
Mod.	32/50.		

Olivier

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	Moyen KIBUNGU	N° 23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code n° 23.06	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	Myandalagaro		
à	SAKARA I	C. I. n° 13	
la somme de	quatre cent vingt francs		420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le	8/4	1961.	Le Receveur communal.
Mod.	32/50.		

Olivier

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	KIBUNGU	N° 23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code n° 23.06	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	MUTIOZI		
à	SAKARA I	C. I. n° 13	
la somme de	quatre cent vingt francs		420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le	8/4	1961.	Le Receveur communal
Mod.	32/50.		

Olivier

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	KIBUNGU	N° 23	Montant versé
Commune de	KIBUNGU	Code n° 23.06	par contri - Récapitu- buvable lation du jour
Reçu de M.	MUTABAZI		
à	KIBUNGU	C. I. n° 16	
la somme de	quatre cent vingt francs		420
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le	8/4	1961.	Le Receveur communal.
Mod.	32/50.		

Olivier

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire	Commune de	No.	Montant versé
KIBUNGU	KIBUNGU	23	par contri - Récapitu buable tulation du jour
Reçu de M. RUSATSI			
à SAKARA II	C. I. n°	47	
la somme de quatre cent vingt francs			42
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le 31/4 1961	Mod. 32/50.		
<i>Officier</i>			

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	Commune de	No.	Montant versé
KIBUNGU	KIBUNGU		par contri - Récapitu buable tulation du jour
Reçu de M. BUNGUZI			
à SAKARA II	C. I. n°	48	
la somme de quatre cent vingt francs			42
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le 31/4 1961.	Mod. 32/50.		
<i>Officier</i>			

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	Commune de	No.	Montant versé
KIBUNGU	KIBUNGU	23	par contri - Récapitu buable tulation du jour
Reçu de M. BUNGUZI			
à SAKARA II	C. I. n°	49	
la somme de			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.			
Le 6/4 1961.	Mod. 32/50.		
<i>Officier</i>			

2% Impôt sur les

-R.D-

ANNEXE IV DE L'ORDONNANCE N° 362/268 DU 22 OCTOBRE 1960

RWANDA-UHRUNG

Contribution personnelle minimum.Journal récapitulatif des perceptions;

Commune KIBURGU

mod. 22/41.

Date	Quittance 2c/50 n° à n°	Nombre de quittances	Valeur unitaire des quit- tances	Taux (Col.) (x4)	Total de la recet- te du jour (total des montants Col.5)	quote-part revient à la commune prise en recette	quote-part du pays ou montant versé. Compt.Terr.	accusé de réception du versement au comptable Territorial
1	2	3	4	5	6	7	8	9
9/4	1012156	1	65	65	65	15	5.0	
	Total au 10/4/61	1	65	65	65	15	50 -	Rec 50 f le 10/4/61 C.T. 10/4 

ANNEXE IV DE L'ORDONNANCE N° 222/208 DU 22 OCTOBRE 1960

-15-

کتاب ادبیات فارسی

Contribution personnelle minimum.

Journal récapitulatif des perceptions;

mod. 22/41.

Kibare

Date	quitte- nce n°/50 n° à n°	Nombre de quittances	Valeur unitaire des quit- tances	Totaux (Col.) (x4)	Total de la recet- te du jour (total des montants Col. 5)	Quote-part revenant à la commune prise en recette	Quote-part du pays ou montant versé. Compt.Terr.	accusé de réception du versement au comptable Territorial
1	2	3	4	5	6	7	8	9
27/3/61	1 à 16	16	420	6720	6720	3696	3084	
6/4/61	17 à 24	8	420	3360	3360	1848	1512	
11/4/61	25 à 27	3	420	1260	1260	693	567	
13/4/61	27 à 38	11	420	4620	4620	231	189	
		28		11760	11760	6468	5392	
								Rec 10/4/61 C.J. J.H.

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire	Kilumju	N°	23	Montant versé
Commune de	Kibare	Code n°	23.05	par contri - Récapitu- buale lation du jour
Reçu de M.	Zirimwabagabo (184)	I. n°	1	
à	Kibare			120
la somme de	quatre cent francs			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	1961			Le Receveur communal.
Mod. 32/50	37131			

Hamba

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	Kilumju	N°	23	Montant versé
Commune de	Kibare	Code n°	23.05	par contri - Récapitu- buale lation du jour
Reçu de M.	Legibera	C. I. n°	314	
à	Kibare		2	120
la somme de	quatre cent francs			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	1961.			Le Receveur communal.
Mod. 32/50	37-3-			

Hamba

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	Kilumju	N°	23	Montant versé
Commune de	Kibare	Code n°	23.05	par contri - Récapitu- buale lation du jour
Reçu de M.	Wanzumuhije	C. I. n°	918	
à	Kibare		3	120
la somme de	quatre cent francs			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	1961.			Le Receveur communal
Mod. 32/50	37-3-			

Hamba

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	Kilumju	N°	23	Montant versé
Commune de	Kibare	Code n°	23.05	par contri - Récapitu- buale lation du jour
Reçu de M.	Rwakabili	C. I. n°	3781	
à	Kibare		4	120
la somme de	quatre cent francs			
à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.				
Le	1961.			Le Receveur communal.
Mod. 32/50	37131			

Hamba

Yatongo

-R.D-

ARR. DES IV DU L'ORDONNANCE N° 52/268 DU 22 OCTOBRE 1960

RWANDA-UHRDII

Contribution personnelle minimum.

Journal recapitulatif des perceptions;

Nod. 22/41.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
28/3/61	1 à 71	71	420	29820	29820	16401	13419	
29/3/61	72 à 95	24	"	10080	10080	5544	4536	
4/4/61	96 à 120	25	"	10500	10500	5775	4725	
6/4/61	121 à 123	3	"	1260	1260	693	567	
		723						
				57660	51660	28413	23247	

*B25 23.847
10/4/61
C. T. 102
O. P. H.*

ANNEXE II DE L'ODRONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960)

Province ou Territoire Kibangu No. 23

Commune de Matongo Code no. 23.09

Reçu de M. Murasdindony Elie

à Matongo C. I. no. 4

la somme de quatre cent vingt francs

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 28/3 1961. Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

Moganku

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibangu No. 23

Commune de Matongo Code no. 23.09

Reçu de M. Gahire Leonard

à Matongo C. I. no. 2

la somme de quatre cent vingt francs

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 28/3 1961. Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

420

Moganku

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibangu No. 23

Commune de Matongo Code no. 23.09

Reçu de M. Zibunyate Paul

à Matongo C. I. no. 3

la somme de quatre cent vingt francs

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 28/3 1961. Le Receveur communal

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

420

Moganku

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire Kibangu No. 23

Commune de Matongo Code no. 23.09

Reçu de M. Kinani Gengoile

à Matongo C. I. no.

la somme de quatre cent vingt francs

à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 28/3 1961. Le Receveur communal.

Mod. 32/50.

Montant versé

par contri - Récapitu-
buale lation
du jour

420

Moganku

PREFECTURE DE KIRUNGU
COMMUNE DE... *Rukuru*

Commune Rukia

THE 1962

REPUBLIQUE DU RUANDA. -

ETIENNE RÉGIMENTAIRE DES PRÉCIPITATIONS D'AVRIL 1962

Quittances	Nombre de quittances	Valeur totale des quittances, -	Poids total des quittances, kg	Total de la recette du mois de total des montants Coll. 4, -	Quotidien reçu à la caisse le prise en custody,	Quotidien au Pays du mandat versé au Comptable,	Signature au Comptable
					3	2	5
REC	12	120	120	120X	120X	120X	
T.B	6	250	250	250,5X	250,5X	250,5X	
L.B.	12	10	10	33X	33X	33X	
T.B.		700	700	499X	567X		REC : Le 14/11/66 -
L.B.		700	700	169X	217X		C.T 1025 kih
L.B.		450	450	169X	217X		L.A Nijs
T.B		300	300	125X	165X		
L.B		135	135	85X	100X		
Faxe vélo	15	65	65	15X	50X	50	
TOTAL				166-66			

REC : Le ~~Hillie~~ - 
C.T 1025 kih nyu
L.A Nijs

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	Kilungu	No 23	Montant versé
Commune de	Rutana	Code no 23-16	par contri - Récapitu- buale lation du jour

Reçu de M. Kondogo
à Muramvya C. I. no 1502.

la somme de : à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 17/3/1962 Le Receveur communal.

Mod. 32/50. *Mu*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	Kilungu	No 23	Montant versé
Commune de	Rutana	Code no 23-16	par contri - Récapitu- buale lation du jour

Reçu de M. Buyone
à Rutana C. I. no 1503.

la somme de : à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 17/3/1962 Le Receveur communal

Mod. 32/50. *Mu*

ANNEXE II DE L'ORDONNANCE N° 332/288 DU 22 OCTOBRE 1960

CONTRIBUTION PERSONNELLE MINIMUM

(Décret du 20 janvier 1960).

Province ou Territoire	Kilungu	No 23	Montant versé
Commune de	Rutana	Code no 23-16	par contri - Récapitu- buale lation du jour

Reçu de M. Mashanda
à Gitwe C. I. no 1504.

la somme de : à titre de contribution personnelle de l'exercice fiscal 1961.

Le 19/3/1962 Le Receveur communal.
Mod. 32/50. *Mu*

PREFECTURE DE KIBUNGU

COMMUNE DE... Matanof: o

INDONESIA 1962.

REFUBLIQUE DU RUANDA,-

ETAT RECAPITULATIF DES PROSPECTIVES POUR 1919 ET

April 62